

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Département

GARD

De la commune de **FOURNES**

Séance ordinaire du

L'an deux mille vingt et deux, le dix neuf juillet

Date de convocation **13/07/2022**

A 18h00 Le Conseil Municipal de la Commune, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le foyer communal suite à l'épidémie de COVID, afin de respecter la distanciation nécessaire.

Etaient présents :

BOUDINAUD T, FORTE F, CHASSAGNOUX N, ROY C, GOMEZ M, GALLIERE JF, BONNET M, LACROIX C, LAMIRAULT C, DUSSARGUES Y,

Etaient absents : **DIOGON L, PASQUIN S, CHAÏEB R, MARCHAND LM**

Procurations : **DIOGON L, PASQUIN S, MARCHAND LM**

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mr Frédéric FORTE a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

La séance est ouverte par Monsieur Thierry BOUDINAUD,

Programme de transition énergétique - Appel à projets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un projet d'investissement en faveur de la transition énergétique,

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection du restaurant communal, il y a lieu de procéder à la mise en accessibilité du bâtiment et des accès extérieurs,

Considérant la volonté de la commune de travailler sur un projet d'ensemble visant à la valorisation du territoire et la promotion d'une économie locale et circulaire,

Considérant que Monsieur le Maire souligne l'importance d'accroître l'offre de services à la population en mettant en œuvre une politique d'aménagement portant sur la transition énergétique, écologique et participative,

Considérant que la commune envisage de recevoir de nombreuses manifestations, d'organiser des marchés de producteurs locaux et travaille, pour se faire, en co-construction avec les acteurs associatifs et les opérateurs économiques.

Considérant l'endroit comme étant le départ de randonnée des fosses, lieu très prisé par les touristes,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de réaliser un projet d'ensemble, répondant en tout point à l'appel à projet « prix de la transition énergétique » porté par le Département du Gard et d'envisager la réalisation des travaux suivants :

- Réalisation d'un accès et de sanitaires pour Personnes à Mobilité Réduite via une extension d'une partie du bâtiment
- Pose de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation

- Réfection des jeux pour enfants et aménagement d'un accès valorisant l'entrée au sentier des fosses

Considérant que le plan de financement ne peut être établi de suite au vu des délais trop court, il sera pris par délibération lors d'un prochain conseil.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- D'approuver l'avant-projet présenté
- De solliciter l'aide financière de du Département du Gard et de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation de ce projet dont le financement est inscrit au budget
- De recourir à un cabinet d'études pour l'accompagnement dans l'élaboration de ce projet
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les travaux subventionnés

AUTORISE

Monsieur le Maire à formuler les demandes de subvention et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote à l'unanimité

ACCUEIL JEUNES CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES FRANCAS et LES COMMUNES DE DOMAZAN, FOURNES et ESTEZARGUES

Sur présentation à l'Assemblée du projet des Francas pour l'accueil des jeunes (11-17 ans) en coopération avec les communes de Domazan, Estézargues et Fournès.

Ce projet, présenté aux collectivités le 8 mars dernier, a déjà reçu un avis favorable de la commune de Domazan qui a accepté d'accueillir, cet été, les activités à destination des adolescents.

Pour ne pas augmenter de façon significative l'impact sur les budgets communaux, Les Francas proposent de prendre en charge le coût supplémentaire du CDD animateur (+ 1371.32 €) et d'impacter aux communes uniquement le glissement vieillesse technicité du personnel et les évolutions conventionnelles de 2022. Ils seront chargés de rechercher les solutions de financement, notamment auprès de la CAF du Gard.

LEURS PROPOSITIONS

- Une ouverture sur l'été 2022 (potentiellement du 11 au 29 juillet 2022 soit 14 jours),
- Destinées aux adolescents âgés de 11 à 17 ans du territoire,
- Sous la forme d'un accueil collectif de mineurs déclaré auprès des services de l'Etat (DSDEN) et des partenaires financeurs (Caf du Gard),
- Des conditions d'encadrement règlementées : 1 encadrant pour 12 adolescents et 1 encadrant pour 8 sur les sorties en minibus,
- Un service de navettes (en minibus) qui permet de récupérer les adolescents avant le temps d'activités (cela encourage leur mobilité et permet aux familles de ne pas être sollicitées durant la journée sur des horaires décalés),
- Proposition de temps d'activités variés sous différentes formes :
 - ❖ à la journée,
 - ❖ à la demi-journée ou en soirée,
 - ❖ Stage sur quelques jours.

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

Formules d'accueil	Quotient familial supérieur à 951 €	Quotient familial inférieur à 950 €
Demi journée locale	6,50 €	7,50 €
Journée locale	7,50 €	8,50 €
Journée extérieure	10 €	12 €

Le coût pour les collectivités sera à partager entre les trois communes. Un tarif fixe (comptabilisant les frais d'animation, le/les minibus et frais de carburant, les frais de gestion et d'administration), soit 918 € par commune (au lieu de 892 € en 2021) et une part variable de 15.50 € (au lieu de 15 € en 2021) qui s'ajustera au réel avec le nombre de jeunes participants.

Après avoir ouï cet exposé, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de ce projet d'accueil des jeunes pour l'été 2022,
- **APPROUVE** les tarifs proposés, ci-dessus, aux parents,
- **APPROUVE** les tarifs fixés aux communes, soit 918 € par commune pour la part fixe et à 15.50€ par jeune participant pour la part variable,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et les Adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Fin de la séance à 19h40

Le Maire
Thierry BOUDINAUD

La Secrétaire
Marielle BONNET